



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 12/5/23 DOSSIER N°7213	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAVAUX DE LA DIGUE DE L'ETANG PRIVE DE BLESSAC
--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFREY
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAVAUX DE LA DIGUE DE L'ETANG PRIVE DE BLESSAC



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente.

*VU l'article L.423-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration relatif aux transactions ;
Considérant la nécessité de parvenir à un accord amiable avec le propriétaire de l'étang pour permettre les travaux de réfection du remblai routier en vue du rétablissement complet de la circulation sur cette portion de la RD17 :*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/5/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes du protocole à intervenir entre le Département et le propriétaire pour parachever la fin des travaux de réfection de la digue de l'étang de Blessac sur la RD 17 ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole joint en annexe confidentielle à la présente délibération et en accomplir les actes en découlant.

Dit que la dépense sera imputée sur l'AP OUVRAGES D'ART au chapitre 23 Immobilisations en cours Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques fonction 843 du budget du Conseil départemental pour 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET